



Le CPCDIT

Au service de l'industrie du taxi



MISSION

**Représenter les intérêts de l'industrie du taxi
dans l'ensemble du Québec**



VISION

**Assurer la concertation et le développement
avec tous les intervenants de l'industrie et
rehausser l'image de l'industrie du taxi**

Nos objectifs

Devenir auprès de l'industrie et des partenaires le guichet unique de représentation de l'industrie du taxi au Québec

Assurer la croissance dynamique de l'industrie dans l'ensemble du Québec en offrant du transport conforme et sécuritaire

Valoriser l'image de la profession

Donner à l'industrie les outils nécessaires pour assurer cette croissance

Favoriser la collaboration avec les partenaires

Répondre aux besoins de toutes les clientèles



L'Industrie du taxi au Québec

- Près de 9,000 permis représentant environ 8,000 propriétaires
- Plus de 20,000 permis de chauffeurs
- Près de 250 intermédiaires
- Tous sont travailleurs autonomes

La structure de l'industrie

L'intermédiaire: Offre des services de répartition, de publicité, de facturation, il assure la gestion, le respect des contrats, l'éthique et la discipline

Le titulaire de permis du véhicule: Il détient le permis de transport des personnes et il est responsable de l'entretien du véhicule et de la qualité des services offerts

Le chauffeur de taxi: Il détient un permis de chauffeur valide dans un territoire spécifique et il doit assurer un service de qualité à la clientèle

Types de services

Il y a deux types de transport par taxi : le privé et le collectif. Le transport privé signifie qu'une course est réservée exclusivement à un client et aux personnes que celui-ci désigne

Un permis de propriétaire de taxi n'autorise le transport collectif que dans les cas suivants :

- le propriétaire est lié par contrat avec une autorité municipale ou supra municipale;
- le propriétaire est lié par contrat avec toute autre personne autorisée par décret;

un règlement prévoit des parcours et des services qui touchent le territoire de desserte du permis de propriétaire. Le service doit être donné aux endroits prévus et selon les conditions fixées

REF: Site web MTQ

Nombre de permis de propriétaire de taxi selon la région administrative et le type de permis, avril 2013

Région	taxi régulier	restreint
Abitibi-Témiscamingue	110	1
Bas-Saint-Laurent	110	4
Centre-du-Québec	80	1
Chaudière-Appalaches	171	2
Côte-Nord	80	
Estrie	126	1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	36	0
Laurentides	388	9
Laval	213	
Mauricie	138	3
Montérégie	842	8
Montréal	4436	197
Nord-du-Québec	20	
Outaouais	207	1
Québec	681	15
Saguenay--Lac-Saint-Jean	763	16
Total	8401	258

2013-04-17

Qu'est-ce qu'un service de transport collectif rural?

Le transport collectif rural est dédié aux régions qui ne sont pas desservies par un service de transport urbain. C'est la mise en commun des places disponibles des transporteurs partenaires, qui vise à favoriser l'accessibilité des services et briser l'isolement sur le territoire via une centrale de répartition

À qui s'adresse ce service?

À toute la population des municipalités de la MRC, sans égard à leur situation financière ou du statut social de la personne. Il faut être âgé de 16 ans et plus



Le marché du Québec

- **Population de plus de 7,000,000 habitants**
- **50% habite dans la grande région de Montréal**
- **Taux élevé de gens âgés, en croissance rapide**
- **Quelque grands centres (Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Rouyn-Noranda, Gatineau)**
- **Les régions**



Les opportunités

- Le vieillissement de la population
- Besoin grandissant d'un service intégré de transport adapté
- Service de transport efficace aux populations en régions éloignées
- Intégration du transport collectif

L'industrie du taxi et le transport collectif rural au Québec,

- l'Industrie du taxi constate que certaines organisations de transport collectif offrent des services de taxi sans détenir le permis approprié
- l'Industrie du taxi constate aussi que certaines organisations de transport collectif affirment offrir du transport d'accompagnement, mais après vérification, il s'agit de trajets qui devraient se faire en taxi
- l'industrie du taxi constate ne pouvoir signer d'entente avec certaines organisations de transport collectif
- l'industrie du taxi constate que certaines organisations proposant du transport adapté et collectif ne veulent pas élargir leur réseau de transporteur pour augmenter l'offre de transport

Le transport collectif et l'industrie du taxi

- des organismes de transport collectif nous signalent que le détenteur d'un ou de plusieurs permis sur leur territoire refuse de travailler aux heures correspondant aux besoins du transport collectif
- des organismes de transport collectif constatent que le détenteur d'un ou de plusieurs permis sur leur territoire ne veuille pas signer d'entente pour le transport collectif
- des organismes de transport collectif se plaignent que le détenteur d'un ou de plusieurs permis sur leur territoire refuse d'établir une charte pour les coûts de déplacement, et facture à partir du départ de son poste de taxi
- des organismes de transport collectif constatent que le détenteur d'un ou de plusieurs permis sur leur territoire procède à la demande d'un permis de taxi rural, mais n'offre pas les services, et ainsi empêche le développement du service et permet de maintenir les coûts élevés de déplacement

Un litige

L'Obligation pour un détenteur d'un permis de taxi d'assurer le service aux utilisateurs

(Le comité recommande qu'une obligation d'offrir un service de transport collectif soit intégrée dans le permis (différents types), si l'organisation de transport collectif démontre le besoin par le biais d'une entente.)

Pour un individu, le permis de conduire est un privilège et non un droit. Le même principe devrait s'appliquer au détenteur de permis de taxi

La position de l'industrie du taxi

Le détenteur d'un permis de taxi a certainement certaines obligations à respecter, mais il a en contrepartie le droit de retirer une juste rémunération en échange de ce service, il a aussi le droit d'être consulté et de participer activement à la mise en place d'un programme intégré de transport collectif

Des pistes de solutions

- Processus accru de formation et d'information des organismes mandatés pour gérer le transport adapté et collectif
- Reconnaissance du rôle du taxi dans le réseau du transport collectif
- Détermination d'un rôle spécifique accordé à l'industrie du taxi (clientèle définie)
- Programme de communication permanent entre les divers intervenants du transport des individus
- Conseils consultatifs pour l'élaboration, le développement et la gestion de programmes de transport collectif
- Développement et mise en place de guichets uniques pour la gestion des différents modes de transports collectifs (médical, collectif, transport adapté, etc.)
- Mise en place de comités de consultation conjoints pour assurer la bonne gestion des dossiers

Notre implication

- Représenter efficacement l'industrie auprès des partenaires et utilisateurs
- Travailler à la mise en place d'un environnement qui facilitera la réalisation des objectifs communs
- Rechercher les solutions consensuelles qui permettront d'atteindre nos objectifs communs
- Développer des outils qui permettront d'atteindre ces objectifs
- Participer activement à la mise en place et au développement de structures conjointes
- Favoriser un dialogue entre les divers intervenants

Notre promesse

Mettre en place un partenariat avec
tous les intervenants



Merci de votre attention